

Alerte pour la chirurgie!

Comme nous l'avions précédemment indiqué, un projet d'arrêté de fermeture de 182 blocs opératoires, pratiquant moins de 1500 actes annuels, en préparation depuis trois ans, n'attend plus que sa parution au Journal Officiel de la République Française (JO).

Déjà, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation anticipe le décret. Lors des différentes rencontres entre le directeur de l'ARH et les instances de l'hôpital de Die, celui-ci a déclaré: « La chirurgie ne passera pas les mailles du filet fin 2010 maximum, avec incidence automatique sur la maternité . Ceci dans le cadre du nouveau décret qui ne prévoit pas d'exception géographique pour la chirurgie. Et donc, sans chirurgie plus de maternité. Il resterait ainsi la médecine, le SSR (convalescents), les Urgences (avec transfert sur un autre centre hospitalier), l'EHPAD (maisons de retraite), le SSIAD (Service de soins à domicile), l'HAD (Hospitalisation à domicile) et les consultations avancées, y compris le Centre de Périnatalité de Proximité!

Mais nous le savons, rien n'est jamais prédéterminé. La lutte, sous toutes ses formes, avec les comités de défense de notre Coordination Nationale, les populations concernées, les élus qui se refusent à appliquer de telles orientations, peut empêcher le gouvernement et le président de la République de promulguer ce décret assassin.

C'est pourquoi nous appelons les Dioises et les Diois, et au-delà, à continuer de signer la carte-pétition qui, à ce jour, a recueilli 1880 signatures. Des membres du collectif seront sur le marché du samedi 30 janvier pour continuer de la proposer.

Collectif de Défense de l'Hôpital de Die
Le 25 janvier 2010